

Image not found or type unknown



Renseignement retraite,cotat d'heure

Par **antone_old**, le **24/08/2007** à **12:22**

faisant plus de 25 heures d'heure supplémentaire par mois comme le veut la loi,mon employeur me les compense en heure de nuit pour rester dans la loi.mais cela me posera t'il un souci pour ma retraite sachan que 50 heure jour,equivaux a 25 heure de nuit mais le souci est que ma durée de temps de travail est divisé par deux? merci de répondre a mon renseignement?